



# Saint-Marcouf



La réserve Bernard Braillon, île de Terre de Saint-Marcouf

L'île de Terre appartient au domaine privé de l'État, affecté au Muséum national d'histoire naturelle à Paris, par arrêté du 30 Novembre 1897, faisant suite au décret du 28 Mars 1894. Sur l'île de Terre, on trouve les ruines d'une batterie de côte avec un corps de garde. La réserve de l'île de Terre a une superficie de 3 ha 40.

Le 11 juillet 1967, une réserve conventionnée est créée par la SEPNB de l'île de Terre. Le 10 novembre 1982, après accord du Directeur du Muséum national d'histoire naturelle, la gestion de la réserve de Saint Marcouf est transférée de la SEPNB au GONm. La convention est confirmée le 25 octobre 1988 par une Convention de Gestion étendue par un avenant en date du 2 mars 1990.

Le premier conservateur fut Bernard Braillon, président fondateur du GONm, Gérard Debout lui ayant succédé. Après un gardiennage initialement assuré par un pêcheur de Saint-Vaast, le GONm a employé un salarié, Philippe Spiroux comme garde de la réserve, Régis Purenne l'ayant remplacé en 2004.

L'accès à la réserve est interdit toute l'année.

L'île bénéficie d'un certain nombre d'autres statuts de protection : site classé, réserve de chasse, réserve de chasse maritime, Zone de Protection Spéciale (ZPS), ZICO. Un dossier est en voie d'instruction pour créer une réserve naturelle depuis 1983.



Seules îles véritables de la Manche orientale, les deux îles Saint Marcouf sont des pointements gréseux qui émergent d'un haut fond parallèle à la côte qui se prolonge vers le Sud-est par le Banc du Cardonnet. Leur estran est très réduit ; on trouve cependant de petites plages de galets.

La végétation est dominée par les lavatères ; celles-ci, selon les aléas climatiques (froid, sécheresse) peuvent entièrement disparaître et repousser ensuite en quelques mois. La flore comprend 26 espèces de phanérogames. Les plus notables sont : *Lavatera arborea*, *Spergularia rupicola*, *Cochlearia officinalis*, *Suaeda fructicosa*.



L'espèce-phare du site est le grand cormoran, espèce en voie de disparition en France à la fin des années 1960 et pour qui la réserve a été créée. Après une augmentation spectaculaire des effectifs nicheurs, ceux-ci sont globalement stabilisés depuis 1988, avec toutefois, une augmentation constatée en 2005. En 1959, année de la " découverte " de la colonie d'oiseaux de mer, 5 espèces sont présentes et 900 couples d'oiseaux marins nichent, toutes espèces confondues. En 2004, 8 espèces se reproduisent sur la réserve avec 1114 couples nicheurs.

Les Sites

Les Sites

Saint-Marcouf

Saint-Marcouf

2

2

Le pic du nombre de nicheurs avait été atteint en 1976 (3235 couples pour cinq espèces). Les goélands argentés, très nombreux, ont depuis considérablement régressé : 380 couples en 2004 subissant la concurrence du goéland marin : 240 couples cette même année.



Les diverses mesures de la diversité biologique de l'île de Terre illustrent le succès de la mise en réserve : les espèces sensibles au dérangement ne sont pas affectées par les goélands quand il n'y a pas dérangement d'origine humaine. Autrement dit, la mise en réserve se limitant à une interdiction d'accès, a réellement eu un effet positif. En "laissant faire la nature" (c'est à dire en soustrayant, autant que faire se peut, le site aux activités humaines), le peuplement s'est rééquilibré.



Cela ne devrait pas étonner outre mesure : les espèces adaptées à la nidification en colonies plurispécifiques ont évidemment intégré les problèmes que peuvent poser la coexistence avec des espèces prédatrices, les observations que nous menons à Saint-Marcouf le montrent bien tant pour le grand cormoran que pour l'aigrette garzette : ces oiseaux savent parfaitement se défendre face aux goélands ... tant qu'ils ne sont pas dérangés. La présence des goélands n'a pas empêché les effectifs de cormorans de s'accroître ni empêcher d'autres espèces de s'installer durablement. Les goélands ont même exercé un effet attractif en cristallisant l'installation des nouvelles espèces.



En hivernage, il faut noter la présence des deux espèces de cormorans, du héron cendré, de limicoles : huîtrier-pie, tourne-pierre à collier, bécasseau violet. Pour ces deux espèces, Saint Marcouf est le principal site normand d'hivernage. Un très important dortoir de laridés y est établi.

Gérard Debout